NFFN 119.5 Recognized Institutions Framework

IRCC's response to a request for information made by the Standing Senate Committee on National Finance on September 25, 2024

Question

Senator Ross: Another question for IRCC. In the Departmental Plan, it states that IRCC is adopting a recognized institutions framework that qualifying post-secondary-designated learning institutions and those that achieve higher standards will benefit from faster processing. It has been brought to my attention that in New Brunswick, some of the DLIs have followed the rules, chosen students and accepted them and yet they didn't get their study permits in time to start the school year. So they lost these qualified students and they couldn't fill the slots, which they have fewer slots than they have had in the past as well. Can you speak to that?

Ms. Manseau: We'll take the question with us and make sure that we provide you with a complete answer.

Senator Ross: I'll add a bit to it, then. Just wondering where the framework is at. I'm also wondering if the department is going to publicize which institutions achieve or don't achieve the higher standards, because that might make a difference for students that are applying. They might want to apply to those that are at the higher standard level so that they can have a faster processing time. What does that mean? What does higher standards mean, if they are a designated institution already?

I guess I'm wondering what the impact would be on students. If you can give me a sense of students who have been accepted, making their plans, and then because we have kind of let them down on the delivery of their documentation, they haven't been able to come to school. So if you could include all of that.

Response

The objective of the Recognized Institutions Framework (RIF) is to incentivize post-secondary designated learning institutions (DLIs) to meet a higher standard for services, support, and outcomes for international students.

The introduction of the Framework was originally planned for this year. We have heard from stakeholders that given the extent of changes made to the International Student Program in 2024, there is significant implementation and adaptation time needed throughout the post-secondary sector. As a result, Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC) is exploring a longer time horizon for implementing the RIF. This would help ensure that the Framework has the intended effects and benefits once it is launched while allowing time for the sector to adjust to recent changes.

Once launched, the RIF will assess the capacity of DLIs to act as supportive hosts of international students, recognizing high performing DLIs and incentivizing other DLIs to move towards more sustainable recruitment and increased supports for students, including housing. Indicators that could be included in



NFFN 119.5 Recognized Institutions Framework

IRCC's response to a request for information made by the Standing Senate Committee on National Finance on September 25, 2024

the Framework include recruitment practices, retention rates, type of services provided to international students (i.e. counselling, health and wellness, career and employment), as well as international student outcomes post-graduation.

The Framework is meant to evaluate these factors in relation to immigration and program integrity objectives, which are within federal purview. The Framework will not seek to assess education quality, which is the purview of the provinces and territories (PTs). To that end, in developing the Framework, IRCC has been consulting PT, along with National Education Associations.





NFFN 119.5 Cadre des institutions reconnues

Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par le Comité sénatorial permanent des finances nationales le 25 septembre 2024

Question

La sénatrice Ross: J'ai une autre question à poser aux représentants d'IRCC. Le plan ministériel indique qu'IRCC adopte un cadre d'établissements reconnus pour que les établissements d'enseignement désignés postsecondaires admissibles et ceux qui atteignent des niveaux supérieurs profitent d'un traitement accéléré. Il a été porté à mon attention qu'au Nouveau-Brunswick, certains établissements qui ont suivi les règles, choisi des étudiants et les ont acceptés n'ont pourtant pas reçu les permis d'études à temps pour la rentrée scolaire. Ils ont donc perdu ces étudiants admissibles et n'ont pas pu combler les places disponibles, ce qui leur a fait perdre des places. Pourriez-vous nous en parler?

Mme Manseau : Nous allons prendre la question en délibéré et nous assurer de vous fournir une réponse complète.

La sénatrice Ross: Je vais en rajouter un peu, dans ce cas. Je me demande simplement où en est le cadre. J'aimerais savoir si le ministère va divulguer les établissements qui atteignent ou non les normes supérieures, parce que l'information pourrait avoir une incidence pour les étudiants qui font une demande. Ils pourraient envoyer des demandes à ceux qui ont atteint le niveau le plus élevé afin de bénéficier d'un délai de traitement plus rapide. Qu'est-ce que cela signifie? Que veulent dire les normes supérieures, s'il s'agit déjà d'un établissement d'enseignement désigné? Je me demande quel serait l'effet sur les étudiants. Pourriez-vous me dresser un portrait des étudiants qui ont été acceptés, qui ont fait leurs plans et qui, parce que nous les avons laissés tomber dans le traitement de leurs documents, n'ont pas pu fréquenter l'école? Je vous prie d'inclure tous ces volets.

Réponse

L'objectif du cadre pour les établissements reconnus (CER) est d'inciter les établissements d'enseignement postsecondaire désignés (EED) à satisfaire à des normes plus élevées en matière de services, de soutien et de résultats pour les étudiants étrangers.

L'introduction du cadre était initialement prévue pour cette année. Les intervenants nous ont dit que, compte tenu de l'ampleur des changements apportés au Programme des étudiants étrangers en 2024, le secteur postsecondaire a besoin de beaucoup de temps pour la mise en œuvre et l'adaptation. Par conséquent, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) envisage un horizon temporel plus long pour la mise en œuvre du CER. Cela permettrait de s'assurer que le cadre aura les effets et les avantages visés une fois qu'il sera lancé, tout en laissant au secteur le temps de s'adapter aux récents changements.

Une fois lancé, le CER évaluera la capacité des EED à accueillir les étudiants étrangers tout en leur apportant du soutien, en reconnaissant les EED à rendement élevé et en incitant d'autres EED à s'orienter vers un recrutement plus durable et un soutien accru pour les étudiants, notamment en ce qui concerne le logement. Les indicateurs qui pourraient être inclus dans le cadre comprennent les pratiques de recrutement, les taux de rétention, le type de services fournis aux étudiants étrangers (c.-à-d. counselling,



NFFN 119.5 Cadre des institutions reconnues

Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par le Comité sénatorial permanent des finances nationales le 25 septembre 2024

santé et bien-être, carrière et emploi), ainsi que les résultats des étudiants étrangers après l'obtention de leur diplôme.

Le cadre vise à évaluer ces facteurs par rapport aux objectifs en matière d'immigration et d'intégrité des programmes, qui sont de compétence fédérale. Il ne cherchera pas à évaluer la qualité de l'enseignement, qui relève des provinces et des territoires. À cette fin, en élaborant le cadre, IRCC a consulté les provinces et les territoires ainsi que les associations nationales du milieu de l'éducation.



